



Coupe des Abériaux

Classe Optimist, RS Feva, 420, Laser radial & 4.7 Prangins – 26 au 27 mai 2018

Avis de course

1. Organisateur

- Club Nautique de Prangins, CH – case postale 19, 1197 Prangins ; www.cnpr.ch , infocnpr@gmail.com
- Président du comité d'organisation : Harold Syfrig (+41 78 775 9383)
- Président du comité de course : Tom Schut (+41 79 718 2634)
- Président du Jury : Michel Darbre

2. Lieu et dates

La régata se déroulera du samedi 26 au dimanche 27 mai 2018 dans la baie de Promenthoux au large de Prangins.

3. Règles

La régata sera régie par :

- 3.1 Les "règles" en cours, telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de l'ISAF.
3.2 Les règles de classe Optimist IODA, Swiss Optimist, Laser, 420 & RS Feva s'appliquent.
3.3 Pour les Optimist, les règles 44.1, 61.1 (a) (pavillon de protêt obligatoire) et l'annexe L, article 11.5 des RCV ont été modifiées (voir IC).

4. Admissibilité

- 4.1 La régata est ouverte aux bateaux étrangers.
4.2 Les participants doivent être membres d'un club affilié à l'ISAF. Pour les participants suisses, les directives de Swiss Sailing font foi.

5. Publicité

- 5.1 Les concurrents devront être en règle avec le code de publicité ISAF et les prescriptions de Swiss Sailing relative à ce code.

6. Inscriptions

- 6.1 L'inscription se fera en ligne au travers de l'application Manage2Sail ainsi qu'au secrétariat de course sur place au port de Abériaux selon l'horaire du § 7.1.
Les documents suivants doivent être présentés:
- le certificat de jauge
- Carte de Swiss Sailing ou licence (une licence temporaire pourra être faite sur place)
- Autorisation de port de publicité pour la catégorie C.

- 6.2 Finances : CHF 20.- par navigateur, à verser à l'inscription.

7. Programme

7.1 Horaires :

26 mai	10h00 - 12h00	Accueil, confirmation d'inscription, remise des instructions de course
	12h15	Briefing des concurrents
	13h00	Premier départ possible (signal d'avertissement)
27 mai	10h00	Premier départ possible (signal d'avertissement)
	15h00	Dernier signal d'avertissement possible
	16h30 ou dès que possible	Remise des prix suivi d'une collation

7.2 Nombre de courses:

- Il est prévu de courir 8 courses maximum.
- La régata sera validée si au moins 1 course est courue.

8. Plan de parcours

Les parcours seront du type « Quad », selon les instructions de course.

9. Système de pénalité

- 9.1 Les règles 44.1 et 44.2 sont modifiées de sorte qu'un seul tour, comprenant un virement de bord et un empannage, est exigé.
- 9.2 L'annexe P s'appliquera.

10. Classement

- 10.1 Quand 4 courses ou plus auront été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les manches en retirant son plus mauvais score.

11. Prix

- 11.1 Le trophée de la Coupe des Abériaux sera attribuée au club dont les résultats du plus jeune participant de chaque série seront les meilleurs. Il sera calculé grâce à l'addition des points du classement de son plus jeune représentant dans chaque série, ramené au nombre de participants de la série ayant le plus grand nombre de participants. S'il devait manquer à un club un navigateur dans une série, le résultat du 2^{ème} plus jeune participant de la série des Optimist sera pris en compte, et ainsi de suite s'il manque un représentant dans plusieurs séries.
- 11.2 Un prix sera également attribué aux 3 premiers de chaque classe.
- 11.3 Un prix souvenir sera attribué à chaque participant.

12. Responsabilités et assurances

- 12.1 Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques (règle 4 des RCV, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.
- 12.2 Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture du montant minimum légal en vigueur et valable en compétition.

13. Informations pratiques

- 13.1 Bateaux accompagnateurs : Ils doivent être enregistrés avant la manifestation et sont soumis aux instructions de l'autorité organisatrice. *Les bateaux accompagnateurs sont inclus dans le dispositif de sécurité du championnat.*
- 13.2 Parking des remorques : Veuillez suivre les indications du comité d'organisation. Une place de parc est prévue aux abords du port et les remorques devront être impérativement déposées à cet endroit.